

# CGT

M A T M U

TRACT  
13 JUIN  
2025

Il ne suffit pas  
de s'indigner,  
il faut s'engager !



**LA CGT ACCUSÉE :**  
Un rappel des faits  
s'impose

DES FAITS, RIEN QUE LES FAITS. POUR ÉVITER LES POLÉMIQUES ET LES GUERRES SYNDICALES CHRONOPHAGES ET IMPRODUCTIVES

Salariés de la Matmut,  
Un tract récent de la CFE-CGC attaque violemment la CGT pour masquer l'essentiel.  
Cela nous oblige donc à rappeler les faits de cette négociation.

## RAPPEL DES FAITS DE LA NEGOCIATION GEPP :

- 24 octobre 2024 : **La CGT a envoyé de nombreuses revendications sur la négociation GEPP** avant la première réunion. **Revendications que nous avons partagées à toutes les organisations syndicales lors de cette 1ère réunion.** Donc lorsque la CFE-CGC indique que nous n'avons rien négocié, c'est sans doute qu'elle n'était pas attentive lors de cette réunion qui commence à dater. Nous avons renvoyé par mail le 13 juin l'intégralité de nos propositions que vous [trouverez ici](#).
- 24 octobre 2024 : **La Direction nous a indiqué sa ligne rouge : il n'y aura pas d'accord GEPP s'il n'y a pas d'Accord de Performance Collective** dans l'accord. **La CGT a donc répondu qu'elle ne sera jamais signataire d'un APC, c'est une ligne que nous ne franchirons pas** (voir nos nombreux tracts explicatifs sur le sujet et les dangers de l'APC, dont le [dernier ici](#))
- 5 décembre 2024 : une formation commune entre la RH et les syndicats est organisée sur le thème de l'APC. **A compter de cette date, toutes les parties présentes savaient qu'un APC conduirait au final au licenciement d'un salarié refusant les propositions de reclassement.**
- Ayant indiqué que nous ne serons pas signataire tant que la Direction n'enlèvera pas cette clause de son projet d'accord, nos revendications ne sont plus entendues. **Nous attendions juste qu'une autre organisation syndicale se joigne à nous et ferme la porte à l'APC. En effet, un APC ne peut pas s'appliquer de manière unilatérale par l'entreprise et nécessite un accord signé par la majorité des organisations syndicales représentatives.**
- 12 Juin 2025 : **La CGT salue la décision de la CFTC de refuser l'intégration d'un Accord de Performance Collective dans cette négociation.** C'est un signal encourageant puisqu'il rend finalement l'accord non majoritaire, donc l'APC non applicable.



LA CGT A REFUSÉ CE MARCHÉ DE DUPES

Prétendre que ce n'est "qu'un cadre juridique", qu'il ne faut pas s'en inquiéter, que "rien n'est signé"... Mais continuer de négocier un accord où l'APC est intégré ! **C'est de la compromission active, pas de la négociation responsable.**

**Le CSE ne peut s'opposer aux réorganisations, c'est un fait et nous n'avons jamais écrit le contraire.** Pour autant, une réorganisation ne peut entraîner de licenciement en dehors d'un plan social négocié, alors qu'avec un Accord de performance collective, cette issue devient possible. **Cet accord permet donc juste d'anticiper les licenciements sans passer par la négociation d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).**

**Un vrai bonheur pour tout DRH qui se respecte !**

## RAPPEL DES FAITS SUR LES NAO :

Sur les réseaux sociaux, la CFE-CGC s'attribue les mérites du résultat des NAO. Quand **la CGT quittait la table des négociations et organisait seule la grève pour faire reculer la Direction**, la CFE-CGC appelait au contraire à **ne pas y participer**.

Pire encore, **elle était proche d'une signature pour 1,3 % d'augmentation générale** en refusant de se joindre à l'intersyndicale qui s'était constituée avec l'ensemble des organisations syndicales, et en indiquant qu'à un tel budget d'augmentation générale, nous étions déjà sur une fourchette haute comparés aux autres assureurs.

**Rappelons qu'au final, l'accord a été signé à l'unanimité avec une augmentation générale de 1,8 %** (0,5 % de plus...).

## IL NE SUFFIT PAS DE S'INDIGNER, IL FAUT S'ENGAGER

**35 % d'entre vous nous ont fait confiance pour ne pas signer n'importe quoi à n'importe quel prix**; pour ne pas accompagner docilement les réorganisations imposées par les desideratas de l'entreprise.

**Mais bien pour tenir une ligne claire : la Défense de nos droits, de nos Conditions de travail et de notre Contrat de travail.**



**FIDÈLE À NOTRE MANDAT, NOUS  
REFUSERONS TOUJOURS LES  
COMPROMIS PROPOSÉS PAR  
L'ENTREPRISE S'ILS DÉGRADENT  
VOS DROITS INDIVIDUELS**

## **VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE A LA CGT MATMUT POUR DEFENDRE VOS INTERETS**

**La CGT, c'est la transparence, la cohérence et la combativité.**

**Nous refusons les petits arrangements de couloir, les compromis honteux, et les illusions que certains veulent vendre aux salariés.**

### **Vos négociateurs CGT :**

- Annaïg ALLANO
- Ludovic BARROIN
- Matthieu CHANTHAVONG
- Emmanuelle DELIE
- Gregory HERVIOU
- Florent MOUSSEAU
- David LACOSTE
- Françoise OLIVERO
- Virginie PLATEL
- Léonard POCHON

**Votre délégué syndical référent :**

Ludovic Barroin



Téléphone : 06 64 74 04 22  
Email : [contact@cgt-matmut.fr](mailto:contact@cgt-matmut.fr)  
Vous pouvez aussi adhérer en ligne  
sur [www.cgt-matmut.fr](http://www.cgt-matmut.fr)

**CGT**  
M A T M U T